



AP2C

ASSOCIATION DE PROMOTION
DES DEUX COTEAUX

Le 28/02/2022

Monsieur Jean-Pierre GADON
Commissaire enquêteur
Ferme éolienne de la Grande Plaine
PLEURS LINTHELLES

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'Association pour la Promotion des Deux Coteaux AP2C a pour but de promouvoir nos coteaux dans un objectif touristique et viticole. Nous sommes donc tournés vers l'avenir. Nous sommes conscients que la transition énergétique passe par les énergies décarbonées.

Après avoir pris connaissance des projets éoliens de Pleurs et Queudes, dit La Grande Plaine, notre association ne peut pas les accepter :

- D'un point de vue touristique, la grande proximité de ce projet aura un impact sur la mise en valeur des paysages et sur la capacité d'accueil labellisé

- D'un point de vue viticole, ce projet représente un risque majeur par rapport à la qualification patrimoniale UNESCO « Coteaux, Maison et Caves de Champagne ».

Nous faisons par la même référence au communiqué du Syndicat Général des Vignerons SGV du 14 février 2022, auquel nous nous associons pleinement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Bureau AP2C

asso.ap2c@gmail.com